

---

## La nouvelle traduction du *Notre Père*

---

**Le 3 décembre prochain, 1<sup>er</sup> dimanche de l'Avent, la nouvelle traduction française du *Notre Père* entrera en vigueur pour l'ensemble des actes liturgiques et catéchétiques.**

Cette traduction a déjà reçu l'assentiment des évêchés francophones au moment de la parution de la nouvelle traduction de la Bible pour la liturgie, précédant elle-même la parution des lectionnaires. Les médias avaient abondamment relayé l'information à l'époque.

La formule en usage depuis 1966 - « ne nous soumetts pas à la tentation » - n'est pas fautive d'un point de vue exégétique, mais elle pouvait donner à penser que Dieu pourrait nous soumettre à la tentation, nous éprouver en nous sollicitant au mal. Le sens de la foi nous indique que ce ne peut pas être le sens de cette sixième demande. Ainsi, dans la lettre de Saint Jacques, il est dit clairement que Dieu « ne tente personne » (Jc 1, 13). Voilà ce qui a motivé le changement de la traduction.

Pour accompagner cette modification qui, assurément, perturbera nos assemblées jusqu'à ce que le pli soit pris et que les mots de la prière rejoignent l'inclination profonde de la mémoire du cœur, nous aurons à accompagner pastoralement la démarche.

Le diocèse de Strasbourg va diffuser 200.000 images à travers les paroisses, les services et les mouvements. L'image, au format d'une carte postale pourra être insérée dans les missels et livres de chants, mais aussi servir à la prière personnelle. Elle comportera au recto la reproduction d'un vitrail de la cathédrale représentant le Christ enseignant ses disciples, et, au verso, le texte de la nouvelle traduction du *Notre Père*.

Père Michel STEINMETZ

*Directeur du Service diocésain  
de Pastorale Liturgique et Sacramentelle,  
de Musique Sacrée et d'Art Sacré*

**Pour aller plus loin :**

<http://liturgie.catholique.fr/accueil/les-dossiers/notre-pere-le-dossier/>

**Chanter le *Notre Père* ?**

Sans doute le fait de chanter permettra de s'approprier plus facilement la nouvelle traduction. La valeur mnémotechnique du chant montrera toute sa pertinence pour asseoir dans la mémoire croyante la formulation en vigueur à partir du 3 décembre prochain.

Dans ce cas, il sera conseillé de ne retenir qu'une nouvelle mélodie, pour commencer, et de l'employer tous les dimanches pendant quelques mois, plutôt que de réemployer des mélodies anciennes qui sont, pour les assemblées, liées à l'ancienne version.

On trouvera, en suivant ce lien, un certain nombre de partitions du *Notre Père* :

<http://liturgie.catholique.fr/actualites/291902-notre-pere-nouvelles-versions-musicales/>

La CEF, à la demande des évêques de la CELPS, souhaite mettre en valeur les nouvelles mises en musique de la prière que nous a transmise le Seigneur. Comme « À vin nouveau, outre neuve », de même, ces mélodies neuves permettront de mieux se mettre en mémoire la phrase modifiée.

Par ailleurs, l'Union Sainte-Cécile et la revue *Caecilia* proposeront au cours de l'année 2018 des nouvelles mélodies facilement accessibles à toute assemblée.